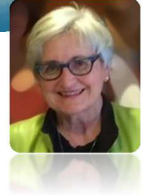




# BULLETIN RÉSIDENTS-FAMILLES

## Mot de la directrice générale

*Vivement le printemps!*



### Dans ce numéro

- 1 **Mot de la directrice générale**
- 1 **Prévention des plaies de pression**
- 2 **Ouverture des terrasses**
- 2 **Semaine de l'action bénévole**
- 2 **Nous sommes à l'écoute**

Oui nous l'attendions de pied ferme, le soleil, la chaleur et bientôt l'ouverture de nos terrasses afin que les résidents puissent enfin respirer l'air frais et entendre le gazouillis des oiseaux. En cette période si particulière, il faut porter son regard vers des choses aussi simples et aussi vraies en même temps.

La situation est plutôt calme dans nos centres et au cours des dernières semaines nous avons assisté à un certain déconfinement des activités. Il y a un an nous étions frappés par la pandémie maintenant nous luttons pour éviter une troisième vague, la région de Montréal étant toujours en zone rouge. Le fait que la vaccination progresse bien dans la population et que les résidents sont vaccinés, que les employés le sont de plus en plus et que nous poursuivons le dépistage systémique parmi le personnel et les proches aidants nous donne espoir.

Après une année aussi exigeante, permettez-moi de souligner le travail exceptionnel de tous les employés et des gestionnaires. Ils ont fait preuve de résilience et d'un dévouement exemplaire pour maintenir la qualité des soins et des services et s'assurer du bien-être des résidents. Ils se sont de plus impliqués sans cesse pour apporter des solutions afin d'adapter les activités en fonction des nombreuses directives émises par les autorités gouvernementales. Ils vivent encore aujourd'hui beaucoup de contraintes sur les unités et dans les services et ils méritent tout notre respect ainsi que notre reconnaissance.

Nous aspirons tous à un rétablissement et nous y arriverons ensemble.

**Diane Gauthier,**  
**Directrice générale par intérim**



## Prévention des plaies de pression : Une affaire d'équipe!

*Afin de prévenir l'apparition de plaies de pression, les résidents doivent parfois adapter leurs habitudes de vie, comme la position au lit ou la durée des périodes assises. C'est en partenariat avec eux que les plans d'intervention sont élaborés.*

Saviez-vous que le Groupe Roy Santé travaille en continu à prévenir l'apparition de plaies de pression? Pour y arriver, les intervenants travaillent en équipe à identifier la présence des facteurs de risque pour chaque résident et à mettre en place les mesures de prévention appropriées.

Voici donc six conseils pratiques pour prévenir et réduire l'apparition d'une plaie de pression:

- Changer la position du résident à mobilité réduite aux deux heures selon le cadran de positionnement.
- Aviser l'infirmière dès l'apparition de rougeurs ou de zones de décoloration.
- Préserver l'état de la peau en la laissant propre, sèche et exempte d'humidité. Changer la culotte au besoin et selon le PAF.
- Favoriser l'hydratation, l'apport nutritionnel adéquat, la mobilité et la marche.
- Diminuer la friction et le cisaillement lors des mobilisations et des transferts.
- Assurer le confort en soulageant la douleur.

Lors de la prévalence des plaies de pression du mois de mars, nous n'avons que huit plaies qui se sont développées ici, dont trois n'étaient que des rougeurs. Poursuivons nos efforts pour maintenir ces beaux résultats!

**Nancy Ouellette,**  
**Conseillère clinique**



## Ouverture des terrasses



Avec ce printemps hâtif qui s'est joyeusement présenté à nous au milieu du mois de mars, nous sommes fiers de vous annoncer que les terrasses extérieures sont maintenant ouvertes.

L'équipe des installations matérielles s'est empressée de sécuriser les terrasses extérieures de nos deux établissements. En effet, les risques de chute de neige entraînent la fermeture des terrasses pour la période hivernale. De plus, les deux terrasses ont été utilisées au cours des derniers mois pour faciliter le plan de zonage requis pour séparer les résidents ayant des risques de contamination à la COVID-19.

Les terrasses sont maintenant accessibles pour les résidents de chaque établissement. Les proches aidants désirant accompagner un résident sur la terrasse pourront aussi le faire, à condition qu'il ne se déplace pas à l'intérieur de l'établissement. Les consignes d'habillement et de prévention des infections devront y être respectées, tout comme le port du masque en tout temps ainsi que le respect de la distanciation.

Nous faisons tout en notre possible pour tenter de retrouver un peu du milieu de vie que nous chérissons tant. Nous comptons sur votre collaboration pour poursuivre l'application des règles, si importante pour la sécurité de tous!

**Jean-François Gauthier,  
Conseiller en milieu de vie**

## Semaine de l'action bénévole



Le Groupe Roy Santé et le personnel du Service d'Animation-Loisirs-Bénévolat tiennent à exprimer aux bénévoles nos pensées en ce mois de la semaine de l'action bénévole qui se tiendra du 18 au 24 avril 2021. Nous pensons beaucoup à vous et avons hâte de vous retrouver en grand nombre dans nos milieux.

Votre présence et votre contribution constituent une pierre angulaire de notre offre de soins et services de qualité aux résidents. Nous continuons de respecter toutes les consignes de la santé publique, mais avons bien hâte de pouvoir à nouveau compter sur vous! On ne vous le dira jamais assez : MERCI D'ÊTRE LÀ!!!

**L'équipe du service d'Animation-Loisirs-Bénévolat**

## Nous sommes à l'écoute

Si vous avez besoin d'aide ou de renseignements pour exprimer une insatisfaction au sujet d'un service, plusieurs choix s'offrent à vous. Vous avez en effet le droit d'être accompagné en tout temps dans votre démarche, que ce soit par le comité des usagers de votre établissement, par le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes de l'Île de Montréal (CAAP) ou par un proche de votre choix.

De plus, le commissaire aux plaintes peut également vous écouter et vous conseiller sans que vous ayez à porter plainte officiellement. Mais il est important de vous souligner que le personnel est très ouvert à connaître vos déceptions et vos mécontentements concernant les services dispensés. Vos commentaires peuvent permettre aux employés, lorsque cela est possible, de s'adapter à vos besoins, de modifier une attitude, d'améliorer un service ou de vous en expliquer les limites dans certaines circonstances. Vous pouvez donc en parler directement à la personne concernée ou au chef de votre unité de vie.

Cependant, si d'après vous l'intervention du commissaire est nécessaire dès la première étape, votre demande sera toujours accueillie avec attention et je ferai tout ce qui est possible pour répondre à vos questionnements. Vous pouvez me joindre en me laissant un message au poste 2555 pour le CHSLD St-Georges ou au poste 3120 pour le Centre Le Royer. Je réponds bien sûr aussi à toute plainte écrite qui m'est adressée.

**Denis Chaput,  
Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services**



*Pour rejoindre le  
commissaire local aux  
plaintes et à la qualité des  
services,  
M..Denis Chaput :*

*CHSLD St-Georges  
514 849-1357 poste 2555*

*Centre Le Royer  
514 493-9397, poste 3120*